

Direction des affaires culturelles



Apprenti.e Photographe

Numéro de référence : V420000000630

Niveau d'étude : niveau 4 (BAC)

Domaine d'activité : culture

Durée : 2 ans

Nombre de personnes à recruter : 1

Informations générales

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) porte les trois grandes missions de la politique culturelle menée par la Ville de Paris :

- Conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel ;
- Soutenir la création et accompagner la diffusion des oeuvres créées ;
- Permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelles.

Le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris (DHAAP), au sein de la Sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire (SDPH), comporte trois pôles :

- le pôle Histoire de l'Architecture, qui accueille notamment la Commission du Vieux Paris, ;
- le pôle Archéologie et le pôle Archives de la Commission du Vieux Paris. Il comporte également une équipe de deux photographes du patrimoine où l'apprentissage est proposé. ;

Lieu de l'apprentissage : 18ème arrondissement

Condition de recrutement : votre bulletin n°2 du casier judiciaire ne doit faire mention d'aucune condamnation incompatible avec les missions du poste auquel vous candidatez.

Activités principales

Sous la supervision et en appui du maître d'apprentissage vos missions seront les suivantes :

- Participer à la vie de l'équipe du Département
- Photographie de studio : maîtrise de l'éclairage (objets archéologiques fragiles, documents anciens petits et grands formats), numérisation (scan ou reproduction au boîtier numérique)
- Photographie de terrain : visites de bâtiments en équipe pour reportages complets , listes d'adresses en autonomie, photographie et photogrammétrie des chantiers de fouilles archéologiques

Compétences requises

Profil recherché :

Vous devez préparer un BTS Photographie, et faire preuve de motivation et de sérieux.

- Mobilité requise pour des déplacements quotidiens dans Paris.